



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.630/2



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

24 juillet 2025

Français

Texte original : anglais

12<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique

Athènes, Grèce, 15 septembre 2025

**Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et d'économie, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2025

## Introduction

1. Conformément au programme de travail 2024-2025 du PNUE/PAM, tel qu'adopté dans la [Décision IG.26/14](#) par la COP 23 (Portoroz, Slovénie, 5-8 décembre 2023), et la [Décision IG.26/3](#) «Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée et politique renouvelée d'approche écosystémique en Méditerranée », le Secrétariat organise la 12<sup>ème</sup> réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (GC EcAp), à Athènes, en Grèce, le 15 septembre 2025.

2. Les objectifs de la réunion sont d'examiner et d'approuver, le cas échéant, les points suivants :

- Politique et feuille de route de l'EcAp pour la Méditerranée 2026-2035 ;
- Troisième cycle du Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens (IMAP) ;
- Fiches d'orientation sur les indicateurs pour les groupes IMAP Pollution, et Littoral et Hydrographie ;
- Critères d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes (ENI) ; et
- Éléments pour un projet de décision sur l'approche écosystémique et le programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens.

3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider la réunion dans ses délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9 h 30, le lundi 15 septembre 2025, par la coordinatrice du PNUE/PAM - Convention de Barcelone, Mme Tatjana Hema.

### Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation

|                               |                                                            |
|-------------------------------|------------------------------------------------------------|
| <b>Documents de travail</b>   | <i>UNEP/MED WG.630/1/Rev.1</i><br><i>UNEP/MED WG.630/2</i> |
| <b>Document d'information</b> | <i>UNEP/MED WG.630/Inf.1</i>                               |

#### a) Règlement

5. Le Règlement des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquera mutatis mutandis à la présente réunion.

#### b) Élection du Bureau

6. Sous réserve de l'article 20 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 2(a), la Réunion élira parmi les représentants des Parties contractantes, un Président, deux Vice-présidents et un Rapporteur.

#### c) Adoption de l'ordre du jour provisoire

7. Sous réserve de l'article 14 du règlement mentionné au paragraphe 2(a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.613/1 et annoté dans le présent document UNEP/MED WG.630/2 sera examiné et proposé pour adoption par la réunion et inclura le calendrier présenté à la fin du présent document.

d) *Organisation des travaux*

8. Les discussions devraient se dérouler sur une journée avec deux séances plénières de trois heures ouvrant à 9 h 30 et se terminant à 17 h 30, conformément au calendrier des réunions figurant à la fin de l'ordre du jour annoté.

9. Une interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour toutes les séances. Toute la documentation sera fournie en anglais et en français. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session. La réunion sera enregistrée pour référence ultérieure.

10. Il est prévu de clore la réunion à 17 h 30 le 15 septembre 2025, après adoption de ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Politique et feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) pour la Méditerranée 2026-2035**

|                                |                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Documents de travail</b>    | UNEP/MED WG.630/3 ; UNEP/MED WG.630/4                                                                                                                                                                                       |
| <b>Documents d'information</b> | UNEP/MED WG.630/Inf.3 ; UNEP/MED WG.630/Inf.4<br>UNEP/MED WG.630/Inf.5 ; UNEP/MED WG.630/Inf.6<br>UNEP/MED WG.630/Inf.7 ; UNEP/MED WG.630/Inf.8<br>UNEP/MED WG.630/Inf.9 ; UNEP/MED WG.630/Inf.10<br>UNEP/MED WG.630/Inf.11 |

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera les documents de travail UNEP/MED WG.630/3 « *Politique et feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) (2025–2035)* » et UNEP/MED WG.630/4 « *Programme intégré amélioré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens (IMAP)* ».

12. La réunion devrait examiner et approuver, le cas échéant, la politique et la feuille de route de l'EcAp proposées pour la Méditerranée 2026-2035, y compris l'IMAP enrichi des éléments identifiés et recommandés par le Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023) et validés par les organes directeurs respectifs du système de la Convention de Barcelone du PAM, à savoir les CORMON et les réunions des points focaux des composantes.

**Point 4 de l'ordre du jour : Programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens (IMAP) :**

- (a) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 de l'IMAP ;
- (b) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs candidats 26 et 27 du programme de surveillance et d'évaluation intégrées pour la Méditerranée ;
- (c) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 15 et 16 ;
- (d) Fiche d'orientation pour l'indicateur commun 25 ;
- (e) Critères d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes (ENI)

|                                |                                                                                                                                                                                                                                                      |
|--------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Documents de travail</b>    | UNEP/MED WG.630/6 ; UNEP/MED WG.630/7<br>UNEP/MED WG.630/8 ; UNEP/MED WG.630/9<br>UNEP/MED WG.630/10                                                                                                                                                 |
| <b>Documents d'information</b> | UNEP/MED WG.630/Inf.3 ; UNEP/MED WG.630/Inf.4<br>UNEP/MED WG.630/Inf.5 ; UNEP/MED WG.630/Inf.6<br>UNEP/MED WG.630/Inf.7 ; UNEP/MED WG.630/Inf.8<br>UNEP/MED WG.630/Inf.9 ; UNEP/MED WG.630/Inf.10<br>UNEP/MED WG.630/Inf.11 ; UNEP/MED WG.630/Inf.12 |

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (Programme MED POL) présentera les documents de travail UNEP/MED WG.630/6 « *Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 de l'IMAP* » et UNEP/MED WG.630/7 « *Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs candidats 26 et 27 de l'IMAP* ».

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (PAP/RAC) présentera les documents de travail UNEP/MED WG.630/8 « *Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 15 et 16* » et UNEP/MED WG.630/9 « *Fiche d'orientation pour l'indicateur commun 25* ».

15. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (SPA/RAC) présentera le document de travail UNEP/MED WG.630/10 « *Liste de référence actualisée des espèces et des habitats, des critères et des échelles d'évaluation, des valeurs seuils et des valeurs de référence pour la biodiversité et les espèces non indigènes* », consolidant de manière exhaustive toutes les informations connexes sur les critères d'évaluation (c'est-à-dire la liste de référence des espèces et des habitats, les critères et les échelles d'évaluation, les valeurs seuils et les valeurs de référence) pour le groupe Biodiversité et espèces non indigènes (ENI) de l'IMAP.

16. La réunion devrait examiner et approuver, le cas échéant : (a) les fiches d'orientation sur les indicateurs pour les groupes Pollution, et Côtes et Hydrographie de l'IMAP pour leur utilisation par le Secrétariat, les composantes respectives du PAM, les Parties contractantes et les agences/laboratoires méditerranéens concernés ; et (b) les critères d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes (ENI) ainsi que recommander leur inclusion en annexe de l'IMAP amélioré.

#### **Point 5 de l'ordre du jour : principaux éléments du projet de décision sur l'approche écosystémique à la COP 24**

|                            |                          |
|----------------------------|--------------------------|
| <b>Document de travail</b> | <b>UNEP/MED WG.630/5</b> |
|----------------------------|--------------------------|

17. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat présentera le document de travail UNEP/MED WG.630/5 « *Éléments pour un projet de décision sur l'approche écosystémique améliorée et le programme intégré de surveillance et d'évaluation de la mer et du littoral méditerranéens, du Groupe de coordination de l'approche écosystémique aux points focaux du PAM* ».

18. La réunion devrait examiner les éléments décrits ci-dessus et préparer un projet de décision basé sur les éléments proposés et les délibérations de la réunion pour soumission ultérieure à la réunion des points focaux du PAM (Athènes, Grèce, 16 au 19 septembre 2025).

#### **Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses**

19. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion sera invitée à soulever et à examiner d'autres questions susceptibles de retenir l'attention, comme convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour.

#### **Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations**

|                            |                           |
|----------------------------|---------------------------|
| <b>Document de travail</b> | <b>UNEP/MED WG.630/11</b> |
|----------------------------|---------------------------|

20. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera, modifiera le cas échéant et adoptera le projet de conclusions et de recommandations, tel que préparé par le rapporteur, y compris le projet de décision.

#### **Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion**

21. Le président devrait clore la réunion le lundi 15 septembre 2025, à 17 h 30.

**Calendrier proposé**

| <b>Lundi 15 septembre 2025</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Documents connexes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 9 h 00 - 9 h 30                | Enregistrement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 09 h 30 - 09 h 45              | Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 09 h 45 - 10 h 00              | Point 2 de l'ordre du jour : Questions d'organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>UNEP/MED WG.630/1/Rev.1</i><br><i>UNEP/MED WG.630/2</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.1</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 10 h 00 - 12 h 30              | Point 3 de l'ordre du jour : Politique et feuille de route de l'approche écosystémique (EcAp) pour la Méditerranée 2026-2035                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <i>UNEP/MED WG.630/3</i><br><i>UNEP/MED WG.630/4</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.3</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.4</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.5</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.6</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.7</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.8</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.9</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.10</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.11</i><br><i>UNEP/MED WG.630/Inf.12</i> |
| 12 h 30 - 14 h 30              | Pause déjeuner                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 14 h 30 - 15 h 45              | Point 4 de l'ordre du jour : Programme intégré de surveillance et d'évaluation (IMAP) de la mer et du littoral méditerranéens :<br>(a) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 13, 14, 17, 18, 20 et 21 de l'IMAP ;<br>(b) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs candidats 26 et 27 du programme de surveillance et d'évaluation intégrées pour la Méditerranée ;<br>(c) Fiches d'orientation actualisées pour les indicateurs communs 15 et 16 ;<br>(d) Fiche d'orientation pour l'indicateur commun 25 ;<br>(e) Critères d'évaluation de la biodiversité et des espèces non indigènes (ENI) | <i>UNEP/MED WG.630/6</i><br><i>UNEP/MED WG.630/7</i><br><i>UNEP/MED WG.630/8</i><br><i>UNEP/MED WG.630/9</i><br><i>UNEP/MED WG.630/10</i>                                                                                                                                                                                                                                               |
| 15 h 45 - 17 h 00              | Point 5 de l'ordre du jour : Principaux éléments du projet de décision sur l'approche écosystémique à la COP 24                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <i>UNEP/MED WG.630/5</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 17 h 00 - 17 h 15              | Point 6 de l'ordre du jour : Questions diverses                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 17 h 15 - 17 h 30              | Point 7 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 17 h 30                        | Point 8 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |